

## IIIe CONCOURS DE DESIGN MAIER S. COOP.

### RÈGLEMENT

#### 0) INTITULÉ DU CONCOURS

La société Maier S. Coop. lance le “IIIe Concours de Design Maier S. Coop”, un concours à caractère international qui porte sur le traitement de l’intérieur des véhicules automobiles.

#### 1) OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour objet de récompenser les projets qui présenteront de nouvelles idées de produit centrées sur l’intérieur de l’automobile, et en particulier sur l’environnement des portes, en innovant par exemple au niveau de la situation de vie de leur ouverture/fermeture ou d’autres usages. Ces idées de nouveaux produits devront faciliter les actions de l’usager, simplifier les systèmes actuels existants, intégrer de nouvelles prestations, améliorer la sécurité du conducteur et du passager, renouveler l’esthétique intérieure avec de nouvelles technologies de décoration ou proposer des améliorations environnementales.

Les produits sur lesquels devront porter les propositions sont les suivants :

- Manette intérieure d’ouverture de la porte.
- Prise du panneau de porte.
- Grille de haut-parleur.
- Enjoliveurs du panneau de porte.

#### 2) THÈME

Le thème peut être librement choisi dans le cadre du produit décrit au point 1 du présent règlement. A titre d’exemple non limitatif, les propositions peuvent concerner les aspects suivants :

- Intégration d’éléments et réduction de coûts : solutions qui intègrent des éléments et qui visent à réduire le coût des solutions actuelles.
- Propreté intérieure du véhicule : idées de produits qui, de par leurs caractéristiques techniques (matériaux, décorations), seront mieux en mesure de garantir un environnement propre.
- Haptique : idées de produits qui répondent à l’usager avec un certain type de sensation (réponse du produit au toucher, à la vue, à l’odorat).
- Ergonomie (adaptation à l’usager) : idées de produits qui améliorent l’ergonomie du conducteur et des passagers en ce qui concerne la porte.
- Esthétique et « customisation » : idées de technologies qui, intégrées à la porte, offrent de nouvelles possibilités esthétiques et des solutions de personnalisation du véhicule.
- La lumière intérieure comme décoration : idées de produits, matériaux et revêtements grâce auxquels la lumière, directe ou indirecte, suscite de nouvelles décorations.



- Sécurité : solutions techniques qui détectent, avertissent, évitent et réduisent les effets sur le conducteur et les passagers en cas d'accident, au-delà des solutions actuelles.
- Environnement : idées de produits incorporant des concepts environnementaux.

### **3) PARTICIPANTS**

Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale.

A titre d'information, les candidats des secteurs ci-après sont invités à participer :

- Dessinateurs et agences de design.
- Étudiants et Universités.
- Organismes publics ou privés de design.
- Centres de R+D.
- Entreprises du secteur automobile.
- Autres.

### **4) CONDITIONS DE PARTICIPATION ET RÈGLES DE PRÉSENTATION**

Chaque participant est libre de présenter entre 1 et 5 projets qui pourront être réalisés aussi bien individuellement qu'en équipe.

Les projets sont à remettre en format numérique à l'adresse e-mail suivante :

[automotive\\_innovation@grupo.maier.es](mailto:automotive_innovation@grupo.maier.es)

Les projets doivent être composés :

1) Au maximum par trois panneaux horizontaux au format JPG, avec une taille de 1280x1024 pixels à une résolution 72 dpi, d'une taille de fichier inférieure à 1 Mb par panneau, contenant les plans, sections ou perspectives suffisantes pour la compréhension de la proposition. Les panneaux ne peuvent contenir aucun élément (nom, initiales, signature, etc.) qui permette d'identifier le ou les auteurs. En cas d'incorporation de notes explicatives sur les panneaux, celles-ci devront être rédigées en anglais.

2) Au maximum par une page au format DOC, utilisant la police de caractères Arial 10 pour un texte rédigé dans l'une des langues suivantes - anglais, français, allemand, espagnol ou basque- qui contiendra l'information ci-dessous :

- Prénom et nom.
- Adresse.
- Téléphone de contact.
- Adresse e-mail.
- Profession (si le participant est étudiant, indiquer les études suivies).
- Indiquer comment vous avez eu connaissance de l'existence du concours (publipostage, presse, site Internet, autres).
- Résumé du projet qui indique l'objectif, le fonctionnement, l'amélioration, l'innovation, etc., afin de faciliter la compréhension de la proposition.



## **5) GARANTIES DONNÉES PAR LE PARTICIPANT**

Le participant à ce concours certifie et garantit à Maier S. Coop. ce que suit :

- que le Projet est original et qu'il n'a été présenté à aucun autre concours ou forum, ni oralement ni par écrit ;
- qu'il est l'auteur exclusif et unique du Projet (si le Projet a été réalisé par plus d'une personne ou par une entreprise, ses créateurs certifieront et garantiront qu'ils en sont les auteurs exclusifs et uniques) et que celui-ci ne viole, directement ou indirectement, aucun droit de tierces personnes ;
- qu'à la date de présentation du Projet à ce concours, il est l'unique et légitime titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle du Projet (si le Projet a été réalisé par plus d'une personne ou par une entreprise, ses créateurs certifieront et garantiront qu'ils en sont les titulaires exclusifs et uniques) ;
- si le participant est une personne physique, que le Projet n'a pas été réalisé dans le cadre d'une activité professionnelle ou d'une prestation de services pour le compte de tiers.

## **6) DÉLAI DE PRÉSENTATION**

Le délai de présentation des Projets s'achève le 30 avril 2009.

## **7) JURY**

Le jury sera composé de représentants de centres de design, de firmes automobiles, d'organismes publics et de dessinateurs du secteur automobile.

Il incombe au jury de choisir les lauréats.

Le jury pourra s'appuyer sur un comité technique désigné par les organisateurs qui se chargera de vérifier et de sélectionner les propositions dans le respect des critères fixés par le présent règlement.

Dans son évaluation, le jury examinera essentiellement :

- l'innovation fonctionnelle et d'usage,
- l'inventivité,
- la capacité d'intégration dans différents styles automobiles,
- la viabilité technique et économique.

La composition définitive du jury sera communiquée avant la date butoir de présentation de projets.

Les lauréats seront informés de la décision du jury en juin 2009 par une communication envoyée à l'adresse e-mail indiquée.

## **8) PRIX**

Deux prix récompenseront les meilleures propositions :



Premier prix : trophée et 6000 euros  
Deuxième prix : trophée et 3000 euros

Maier S. Coop. n'exclut pas la possibilité d'une participation aux ventes en cas d'industrialisation des projets primés. (Voir le point 10 de ce règlement).

Si le jury estime qu'aucun travail présenté ne réunit les conditions nécessaires pour être primé, il pourra s'abstenir de décerner les prix.

Les décisions du jury sont sans appel.

## **9) REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu en juin 2009 dans les installations de Maier S. Coop. à Gernika (Biscaye -Espagne).

Après quoi, les lauréats auront droit à une visite des installations de production de Maier S. Coop.

## **10) DROITS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE.**

Les participants concèdent à Maier S. Coop. leur autorisation pour publier, communiquer, présenter ou divulguer, de façon orale, écrite ou graphique, les projets présentés au concours, sous réserve de mentionner toujours l'auteur du projet.

Les lauréats concèdent à Maier S. Coop. une licence ou, le cas échéant, une autorisation, exclusive, à durée indéterminée, illimitée et pour tous les pays, pour utiliser, fabriquer, et/ou commercialiser le mécanisme, l'accessoire ou la solution qui incorpore le design primé, ainsi que la faculté de céder cette licence à tout tiers et de concéder des sous-licences.

Le prix de la licence sera un pourcentage de 1% sur le total des ventes des produits qui incorporent le design ou tout autre droit de propriété industrielle ou intellectuelle contenus dans les mécanismes ou accessoires primés qui seront industrialisés par une entreprise du Groupe Maier. Cette redevance sera réglée trimestriellement contre présentation d'une facture par l'intéressé, basée sur le relevé des ventes qui lui aura été remis par Maier S. Coop.

Les participants se réservent le droit de révoquer la licence ou, le cas échéant, leur autorisation, si dans les 4 ans qui suivent sa concession il ne s'est produit aucune industrialisation du mécanisme ou de l'accessoire.

Dans tous les cas, la licence ou autorisation correspondante sera instrumentée avant la remise du prix.

## **11) DEMANDE D'INFORMATION**

Pour plus d'information sur le concours, s'adresser à :

[automotive\\_innovation@grupo.maier.es](mailto:automotive_innovation@grupo.maier.es)



## **12) TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles des participants seront traitées par Maier S. Coop., en conformité avec les dispositions de la Loi organique 15/1999, du 13 décembre, relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, à la seule fin de mener à bien le présent concours.

Le participant peut exercer ses droits d'accès, rectification et annulation en s'adressant par écrit à :

MAIER TECHNOLOGY CENTRE S. COOP.  
Apartado 51  
48300 Gernika - Bizkaia – Spain

La lettre devra porter la mention : Concours.

## **13) LÉGISLATION APPLICABLE**

Le présent concours et, notamment, la transmission des droits de propriété industrielle et intellectuelle à Maier S. Coop, sont couverts par la législation espagnole.

## **14) RÉOLUTION DE LITIGES**

En cas de désaccord entre le participant et Maier S. Coop en rapport avec le concours ou l'interprétation du présent règlement, la résolution du litige sera confiée aux tribunaux de Gernika (Biscaye - Espagne).

## **15) ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation à ce concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour plus d'information : [www.maierdesign.es](http://www.maierdesign.es)

[Le comité d'organisation du concours](#)